

Carrefour des Communes du Finistère 2005

*Sous le haut patronage de M. Jacques PELISSARD,
Président de l'Association des Maires de France*



Compte rendu synthétique des Discours de l'Inauguration

Jeudi 22 septembre 2005 à 11H00

Brest – Le Quartz

Association des Maires du Finistère

1 Rue Parmentier 29200 BREST - ☎ : 02.98.33.88.70 - 📠 : 02.98.33.88.71
amf29@wanadoo.fr - <http://www.amf29.asso.fr>

Inauguration du Carrefour des Communes – Edition 2005

*Monsieur Louis Caradec
Président de l'Association des Maires du Finistère*

*Monsieur Jacques Pélissard
Président de l'Association des Maires de France*

*Monsieur Pierre Maille
Président du Conseil général du Finistère*

*Monsieur Gonthier Friederici
Préfet du Finistère*

Louis Caradec

Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Maire de Brest, Monsieur le Préfet maritime, Monsieur le Président de l'Association des Maires de France, chers collègues, Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents de communautés, Mesdames et Messieurs, chers amis,

Après la coupure symbolique du ruban, il est de tradition de faire le tour de nos exposants. Nous allons pour la première fois déroger à l'ordre établi, car le Président Pélissard est rappelé à Paris en début d'après-midi. Je vous propose donc de laisser tout de suite place aux allocutions traditionnelles d'inauguration, et de faire ensuite le tour des stands.

Mes remerciements iront en premier lieu à notre centaine de partenaires, sans qui nous ne serions pas là aujourd'hui. Le budget de cette manifestation s'élève à environ 200 000 €, dont 65 % sont assurés par les partenaires exposants, 10 % par la publicité, et 25 % par les grands partenaires fidèles. Ce budget équilibré prouve que nous pouvons réaliser de grandes choses si nous nous y mettons tous ! Je remercie également les organisateurs Gédéon Marketing et surtout la Directrice de l'Association des Maires du Finistère, qui a réalisé un travail colossal : cette Association travaille toute l'année avec seulement deux personnes. Je remercie tous ceux qui ont répondu à notre invitation, et je souhaite que vous soyez aussi nombreux cette année qu'il y a deux ans.

Je remercie tout particulièrement le Président Pélissard, qui nous fait l'honneur de sa présence aujourd'hui, et ce malgré un emploi du temps très chargé. Votre présence - qui prouve l'intérêt que vous portez à notre Association - et votre soutien sont d'autant plus à souligner en cette période de difficulté pour les maires, dont la mission s'alourdit et qui doivent faire face sur tous les fronts, dans un contexte législatif et réglementaire changeant. Nous avons eu ce matin un bon aperçu de ce que sont devenues les relations entre maires, secrétaires généraux ou directeurs de

service, et citoyens. Nous avons également vu que l'avocat jouait un rôle de plus en plus prépondérant dans la vie quotidienne. A cette occasion, le Médiateur de la République, Jean-Paul Delevoye (ancien Président de l'Association des Maires de France) était représenté par son Directeur de Cabinet. Les maires sont quotidiennement confrontés à des soucis, bénins, dramatiques, parfois humoristiques.

Le département du Finistère a la particularité d'avoir le plus long littoral français, avec 1 250 km de côtes. Cet avantage représente également de nombreux inconvénients. Le premier est bien sûr la pollution, qui nous préoccupe tous et plus particulièrement les maires des communes littorales : une conférence sera donnée par le Préfet maritime sur ce sujet à 14 h 30. Le deuxième sujet de préoccupation concerne la loi Littoral. Si elle a bien sûr sa raison d'être et a permis d'éviter certains abus, son application nous laisse parfois rêveurs ! Ainsi, la commune de Combrit s'est récemment vue refuser l'implantation de sa station d'épuration loin des habitations. Si elle ne peut pas l'établir à cet endroit, elle sera dans l'obligation de la faire en pleine zone urbaine. L'esprit protecteur de la loi Littoral est une bonne chose, mais l'application qui en est parfois faite par les juges se révèle incompréhensible. Cela ne signifie pas que les maires des communes littorales doivent implanter leurs stations d'épuration sur des zones urbaines. Je ne voudrais pas, Monsieur le Président, que vous pensiez que le maire finistérien est particulièrement contestataire !

Il ne faut pas non plus oublier que le Finistère représente également 6 785 km², avec une tradition agricole solide, qui est de plus en plus confrontée au problème de pressions foncières. L'équilibre s'avère parfois délicat entre les nouveaux résidents (les « rurbains ») et les habitants de souche. La gestion de l'espace rural est une question qui devra être très rapidement abordée autour d'une table, comme le propose la Chambre d'agriculture. Je vous donne rendez-vous demain après-midi à l'occasion de notre assemblée générale, où ce sujet sera largement débattu.

Je clos ce chapitre des critiques et des difficultés pour vous rappeler que le Finistère se présente comme un territoire riche et entreprenant. L'importance de notre culture et de notre patrimoine est partout reconnue. Au second étage de ce bâtiment, vous pouvez découvrir toute la place de la langue bretonne dans la langue commune, point info animé par l'Office ar Brezhoneg. Pour illustrer l'esprit d'entreprise des élus finistériens, je rappellerai que nous avons été les pionniers de l'intercommunalité. Toutefois, on a beau être un pionnier, on a toujours à apprendre lorsque l'on est maire. Un collègue me disait récemment qu'il n'y avait pas de souci à se faire quant à la prédominance des communautés : celles-ci n'auraient plus de raison d'être si les communes disparaissaient.

Applaudissements

Jacques Péliissard

Monsieur le Président, Monsieur le Préfet, Monsieur le Préfet maritime, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, Monsieur le Maire de Brest, Mesdames et Messieurs les Maires mes chers collègues, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux et régionaux, Mesdames et Messieurs, chers amis,

Il s'agit de mon premier déplacement dans le Finistère. Je suis heureux d'être ici à Brest, et ce pour plusieurs raisons. J'y retrouve des visages amis, dont celui du Président Caradec de l'AMF 29, qui porte ses messages avec beaucoup de conviction. Il m'a parlé avec une passion raisonnée de son village et de sa commune, de la Pointe de Saint-Mathieu, et de l'AMF 29. Je sais quelles sont vos attentes. Je suis également heureux de retrouver d'autres visages, dont celui de Christian Le Roux, Directeur de cabinet du Médiateur de la République, mais aussi ceux de collègues maires et celui de Monsieur le Président du Conseil général. L'AMF 29 bénéficie d'une excellente réputation au niveau de l'Association nationale des Maires de France. C'est une association départementale qui marche bien, qui est très présente aux réunions des directeurs d'association départementales.

Je suis ici pour vous parler de l'Association des Maires de France (AMF), de ce qu'elle est et de ce qu'elle veut faire avec vous et pour vous. Il y a de la part des communes une véritable attente de conseils : l'Association des Maires de France, en relais de l'Association départementale, est ici pour vous apporter des conseils et pour vous épauler face à la pesanteur et la complexité réglementaire ou législative, pour appuyer vos actions et vos projets. Nous souhaitons que l'Association des Maires de France se caractérise par trois qualificatifs.

Tout d'abord, l'AMF doit être plus réactive en terme de conseils. Le nouveau Directeur général des Services, efficace et tonique, a mis en place une traçabilité des courriers afin de savoir quand vous écrivez et dans quels délais la réponse vous est apportée. Nous avons également mis en place des mesures pour améliorer la communication entre l'Association des Maires de France et les Associations départementales. L'ancrage de l'AMF sur l'ensemble du territoire national doit se faire via les Associations départementales. Pour ce faire, nous avons intensifié les rapports : réunions régulières de directeurs d'Associations départementales, stages pour les permanents de l'Association nationale des Maires de France dans les départements afin qu'ils se rendent compte de la réalité du terrain. Nous avons le projet à court terme d'améliorer le site internet, avec un moteur de recherche permettant une meilleure information par les maires.

Ensuite, l'AMF est unie. Il s'agit d'une structure atypique, dans la mesure où son fonctionnement est totalement paritaire sur le plan politique. Je suis élu par l'ensemble des maires de France, mais le bureau reflète cette parité (50 % d'élus de droite et 50 % d'élus de gauche). Le Vice-président de l'AMF, Jacqueline Gourault, est un sénateur centriste. Le trésorier est Michel Charasse, et le Secrétaire général est André Laignel. La parité se décline au niveau du Bureau et du Comité Directeur. Le rôle du Président n'est pas de négocier des compromis mais de dégager des consensus. Nous l'avons fait sur une série de textes. L'AMF est forte vis-à-vis des gouvernements successifs, car elle est unie. Elle porte les attentes et les préoccupations des maires.

Enfin, l'AMF doit continuer à être combative. L'intercommunalité de votre département est exemplaire, car je crois que 99 % de la population vivent dans les structures intercommunales. L'AMF a fortement influencé la loi du 13 août 2004, qui était contestée. Nous avons amendé par voix consensuelle le titre 9 de cette loi portant sur l'intercommunalité. Ce titre permet aujourd'hui de donner de nouveaux outils pour que l'intercommunalité soit plus efficace, plus souple et plus proche du terrain.

D'autre part, nous avons fait reporter au 16 août 2006 la définition de l'intérêt communautaire, qui devait initialement être défini pour le 16 août 2005, un délai trop court. Avec des amendements consensuels de l'AMF, la loi de Finances pour 2005 a permis de palier certaines des difficultés anciennes en matière de taxes ou de redevances, en mettant en place un dispositif de plafonnement de la taxe et de zonage.

L'AMF avance également en terme d'outil : tous les élus locaux sont confrontés aux nouveaux déchets, comme ceux d'équipements électriques et électroniques. Avec une pression forte, l'AMF a obtenu la sortie du décret du 20 juillet 2005 qui organise le financement par les industriels de la reprise de ces déchets, qu'ils soient blancs (réfrigérateurs, gazinières), bruns (télévisions, hi-fi) ou gris (ordinateurs). Nous négocions actuellement le barème de soutien à la tonne ou à l'objet.

Enfin, l'AMF avance également sur le problème de COUNA (courriers non adressés), ces 40 kg de publicité qui envahissent nos boîtes aux lettres et pour lesquels nous n'avons aucun financement. Nous faisons pression pour que le décret relatif au financement du traitement de ces imprimés non sollicités sorte avant la fin de l'année. Le cadre législatif a été posé avec une approche consensuelle portée par l'AMF.

L'AMF est également attentive au problème de plafonnement de la taxe professionnelle. J'ai récemment fait part au Premier Ministre de nos attentes et de nos préoccupations à ce sujet. L'AMF a clairement indiqué qu'il était inacceptable que les impôts locaux soient intégrés dans le plafonnement fiscal de l'Etat. L'AMF avance également sur le maintien des services publics en milieu rural. Elle a obtenu la mise en place d'une conférence nationale sur le service public, dont la copie sera rendue avant notre congrès qui se tiendra du 21 au 24 novembre 2005. Sur les territoires, il est nécessaire d'avoir un diagnostic concerté impliquant les collectivités, et une approche contractualisée avec un accompagnement financier. Au fil des gouvernements, ce sont les gendarmeries, les perceptions, puis les agences de postes qui ont été touchées. Le 28 avril 2005, l'AMF a signé avec le Président de la Poste, Jean-Paul Bailly, une convention avalisée par le Bureau paritaire de l'AMF. Ainsi, avec une forte concertation, il est possible de mettre en place une agence postale comme une aide intercommunale. Nous avons pu négocier une augmentation de la contribution de la Poste de 77 € à 800 € par mois. Cette forme partenariale permet de maintenir un service public en milieu rural, avec la Mairie érigée en maison de services.

Notre société s'est mondialisée, les flux financiers et de produits manufacturés sont mondiaux. Les flux d'information le sont également, de même que les flux de solidarité, comme nous avons pu le voir lors de la catastrophe du tsunami asiatique en décembre 2004. Par rapport à cette mondialisation, il nous faut maintenir, créer et développer des espaces de cohésion sociale. Je suis convaincu que de tels espaces doivent être organisés avec l'intercommunalité pour porter des projets. Chaque jour, le maire et les élus locaux « recousent » le tissu social, comme le disait Jean-Paul Delevoye. Notre rôle en tant qu'élus locaux est essentiel, car nous portons les projets de nos territoires et nous sommes à l'écoute de nos habitants.

A vous tous élus locaux du Finistère, qui êtes les vrais fantassins de notre démocratie, je tiens à vous exprimer mes remerciements et mes encouragements.

Applaudissements

Louis Caradec

Je vous remercie Monsieur le Président. Je souhaite à présent passer la parole au Président du Conseil général, Pierre Maille. Je voudrais le remercier pour l'aide que le Conseil général a apporté pour la restructuration de l'Association des Maires du Finistère.

Applaudissements

Pierre Maille

Monsieur le Préfet, Amiral, Monsieur le Président de l'Association des Maires de France, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs chers collègues,

Au même titre que l'Association nationale, L'Association des Maires du Finistère est combative et interpelle en permanence ses partenaires. Je profite de ce Carrefour des Communes du Finistère pour saluer tous les élus présents, des communes, de l'intercommunalité, ainsi que tous leurs collaborateurs.

Nous le savons : nos concitoyens attendent toujours plus de leurs élus. Ils en attendent l'organisation de leur vie quotidienne et la réponse à leurs besoins... ils en attendent même ce qu'ils ne devraient pas en attendre ! Leur comportement ou leur bon sens devrait parfois leur permettre de réaliser qu'un citoyen responsable est après tout capable de comprendre comment fonctionne notre démocratie et quel est l'interlocuteur responsable d'un sujet donné (maire, entreprise, service...). La vie et le sommeil des élus seraient parfois plus tranquilles si chacun avait une meilleure connaissance de notre société et de nos institutions. Après tout, les élus sont là pour essayer de faire comprendre et d'assumer les responsabilités qu'ils ont prises. Il faut en permanence les saluer, car ils ont besoin de nos encouragements, de nos remerciements et de nos félicitations.

Le Conseil général du Finistère est un partenaire de l'Association des Maires du Finistère, comme il l'est pour l'ensemble des communes et des collectivités. Si nous avons été aux côtés de l'Association des Maires pour l'aider et l'accompagner dans sa restructuration, cette démarche était tout à fait intéressée ! Le Conseil général a besoin d'une Association de Maires vivante, représentative et capable d'apporter la parole et les préoccupations des élus sur l'ensemble des sujets sur lesquels nous travaillons ensemble quotidiennement. L'Association des Maires doit être réactive face aux évolutions de la société, mais également face aux évolutions des politiques que nous menons les uns et les autres. Ce dialogue est nécessaire pour que nous apportions ensemble les réponses dont nos concitoyens ont besoin. Je salue les effets de cette restructuration : la présence de nombreux élus dans la vie de l'Association des Maires en est témoignage. Cette restructuration est une nécessité si nous voulons faire converger dans l'intérêt général les politiques publiques que mènent le Conseil général d'un côté et les communes et communautés de l'autre.

Il sera nécessaire de poursuivre ce dialogue de manière forte. Nous nous rencontrons au niveau des politiques d'assainissement, de sécurité, d'aménagement, d'accompagnement des équipements structurels, sur le développement du haut débit, etc. Tout comme les communes, le Conseil général voit régulièrement ses

compétences et ses responsabilités évoluer. Si notre collectivité a dans ses préoccupations et ses engagements un bloc social important (enfance, insertion des personnes âgées et des personnes handicapées) cela introduit dans nos budgets des préoccupations supplémentaires. Nous avons en permanence besoin de voir comment organiser nos priorités. Nous sommes engagés dans une réflexion de refondation de nos politiques publiques, de façon à ce que l'agent public dont nous disposons (et qui est en partie sinon en totalité celui des impôts de nos concitoyens) soit utilisé en fonction de nos priorités et des besoins les plus évidents.

Aussi, dans un dialogue approfondi avec l'Association des Maires du Finistère, aurons-nous besoin de rebâtir ce que nous appelons habituellement le « catalogue des aides du Conseil général », afin d'examiner comment contribuer du mieux possible ensemble au développement économique de notre département, retrouver la meilleure qualité de notre environnement, et assurer le mieux possible les solidarités envers nos concitoyens ou les territoires qui ont besoin de la solidarité collective. Le « développement durable » doit guider nos politiques et être le fil rouge qui redonne du sens à la politique et qui permet d'expliquer les décisions, d'en faire porter une plus grande compréhension auprès de nos concitoyens, et de réhabiliter auprès de l'opinion publique l'action politique dont nos concitoyens se détournent un peu.

Une collectivité n'agit pas seule : une association des Maires du Finistère active, pluraliste, unie, réactive, et porteuse d'une parole forte des élus locaux est pour nous un partenaire indispensable, et nous continuerons à entretenir ce dialogue régulier avec vous, au plus près du terrain, qui êtes les interlocuteurs privilégiés des citoyens.

Applaudissements

Louis Caradec

Je vous remercie Monsieur le Président du Conseil général. Monsieur le Préfet, je suis très heureux que vous soyez présent aujourd'hui. L'un des objectifs du carrefour des communes est de rassembler les gens. Il y a deux ans, la Préfecture avait décentralisé tous ses services ici, pendant deux jours. Aujourd'hui, nous sommes très satisfaits de vous voir assurer un service personnalisé aux maires et aux élus qui nous reçoivent.

Applaudissements

M. le Préfet du Finistère

Je vous remercie de votre sympathique accueil. Nous nous efforcerons tout au long de ces rencontres d'en être dignes aujourd'hui. Monsieur le Président de l'Association des Maires de France, nous sommes très heureux et honorés que vous soyez parmi nous. Mesdames et Messieurs les Parlementaires, Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Maire de Brest, Monsieur le Préfet maritime, Mesdames et Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs les élus,

Nous sommes effectivement venus nombreux : il ne s'agit pas d'un envahissement, mais cela est conforme à ce que nous nous étions dit. Nous savons quelles difficultés l'organisation d'un tel rassemblement représente, au-delà de l'assemblée générale. Nous considérons ces rencontres comme indispensables et nous sommes vos

partenaires tout au long de l'année, et par conséquent en cette occasion. Je souhaite que nous puissions durablement vous accompagner.

Je n'évoquerai pas aujourd'hui les sujets qui me tiennent très à cœur – c'est-à-dire qui tiennent très à cœur le gouvernement -, et qui ont trait à l'emploi, à l'aménagement du territoire et particulièrement au réseau de services de toute nature offerts aux populations. Monsieur le Président de l'Association des Maires de France, Vous avez parlé de démarche concertée, coordonnée et mutualisée. Vous avez évoqué l'excellent exemple de la signature de la convention avec la Poste. D'un point de vue national et départemental, nous aurons de belles choses - mais difficiles - à faire. Dans le domaine social notamment, c'est le premier représentant public dans le département.

Aujourd'hui, je ne me limiterai qu'à vous féliciter, Monsieur le Président et votre équipe, pour les thèmes de conférence que vous avez retenus, depuis ce qui a déjà eu lieu ce matin jusqu'aux quatre autres thèmes qui me paraissent parfaitement coïncider avec les préoccupations de vos collègues Maires et Présidents d'Intercommunalité. La langue bretonne est un sujet transversal : parmi nos actions prioritaires figure une action de soutien au bénéfice de la langue bretonne. Nous sommes venus nombreux, car nous serons nombreux à nous exprimer dans le cadre d'ateliers dans la journée. Je ne citerai pas les noms des nombreux chefs de service de l'Etat qui sont présents. Presque tout le corps préfectoral est présent.

Vous avez évoqué la difficulté rencontrée par les communes littorales pour réaliser les équipements publics indispensables (ex. : assainissement) qui sont les garants d'une qualité d'accueil à terre et sur mer qui nous tient très à cœur. Monsieur le Maire de Combrit m'en est témoin : nous avons alerté le ministre de l'Environnement et celui de l'Equipement à ce sujet. Tous les moyens seront recherchés pour trouver une solution, car de nombreuses communes sont confrontées à la même problématique. Je ne vois pas comment réaliser une station d'épuration, même parfaitement moderne, en plein centre du bourg ou en zone concentrée d'habitat. Toutes les voies sont étudiées, depuis la voie de faire lire le droit dans le cadre de la loi existante au plus haut niveau, jusqu'à l'usage le cas échéant de la dérogation, comme la loi le prévoit. Une dérogation doit toutefois conserver son caractère exceptionnel. Cette possibilité reste néanmoins à la marge. Peut-être sera-t-il nécessaire d'aller jusqu'à une précision complémentaire sur ce type d'équipement ? Nous avons la chance en Bretagne d'avoir un littoral mieux préservé qu'ailleurs dans notre pays. Je crois que la volonté dominante des Maires présents ici et de tous ceux qui nous rendent visite tout au long de l'année est que nous puissions préserver cela : nous ne voulons pas bétonner nos côtes, et la loi est précieuse de ce point de vue, mais elle ne doit pas empêcher nos communes littorales de vivre et d'accueillir correctement les populations que nous recevons tout au long de l'année.

Les rencontres seront nombreuses au cours de la journée. Des contacts seront pris. Vous devez tous en profiter, même si nous ne réglerons pas tous les problèmes en un jour. Il s'agit d'une occasion privilégiée de contact entre les uns et les autres. Nous souhaitons longue vie à ce Carrefour !